

France 2030

PPR Océan et Climat

Appel à projets

« Un océan de solutions »

Deuxième vague

Compte-rendu des sessions de travail du comité

Novembre 2023 – Janvier 2024

1. Participants aux réunions

La liste des membres du comité est donnée en Annexe 1.

Étaient présents pour l'ANR, dans leur fonction d'assistance au comité d'évaluation : Tarik Meziane en tant que responsable d'action, Pierre Asplanato en tant que chargé de projets scientifiques. Lors des discussions, les membres du comité et les personnes en support du comité ayant des conflits d'intérêts sont sorties de la salle de réunion.

2. Dossiers reçus et recevabilité

À la clôture de l'appel, le 30 novembre 2023, 7 projets ont été déposés. Après analyse des projets selon les critères de recevabilité définis par dans le texte de l'appel, les 7 projets ont été jugés recevables.

L'aide demandée totale est de 10 264 934€. Le budget total de l'appel est de 9 M €.

3. Composition du comité

Le comité était composé de 7 membres étrangers, choisis pour leurs expériences approfondies dans le domaine de l'océanographie dans la recherche académique et/ou la direction de structures de recherche, la conduite de grands projets, leur implication dans des instances scientifiques nationales ou/et internationales. La présidence a été assurée par Madame Monika Rhein (Bremen University, Allemagne) et la vice-présidence par Madame Rachel Tiller (SINTEF, Norway).

Point sur les conflits d'intérêt et signature des engagements de confidentialité

Les éventuels conflits d'intérêt potentiels ont été gérés selon les règles d'usage à l'ANR, exigeant que la personne concernée n'accède pas aux dossiers et s'absente au moment des discussions portant sur le/les projets avec risque de conflit d'intérêt.

À noter que tous les membres du comité d'évaluation ayant accepté de participer à l'évaluation des projets ont signé un accord de confidentialité et qu'aucun d'entre eux ne présentait un conflit d'intérêt avec des équipes de recherche françaises au moment de la constitution du comité.

Pour chaque projet il a été proposé de solliciter un ou plusieurs experts externes, afin d'apporter un avis complémentaire, jugé nécessaire par les membres du comité.

Les experts externes ont été choisis pour leur spécialisation thématique par rapport aux projets attendus. Tout comme les membres du comité, les experts externes ont signé un Accord de

Confidentialité. Aucun des experts externes ne présentaient de risque de conflit d'intérêt pour le projet qui leur était attribué.

4. Documents fournis aux membres du comité

Chaque membre du comité a eu accès : (i) au texte complet de l'appel à projets (versions française et anglaise), (ii) aux dossiers déposés, soit : le document de description du projet, l'annexe de publications et le document administratif et financier. Les personnes ayant un conflit d'intérêt avec un ou plusieurs projets n'avaient pas accès aux dossiers des projets concernés.

Après la 1ère réunion, chaque membre du comité a eu accès (i) aux évaluations rendues par les experts externes concernant leurs dossiers, et (ii) en amont de la deuxième session du comité, à l'intégralité des dossiers des projets et des rapports des autres membres du comité. Les membres ayant un conflit d'intérêt ou un potentiel conflit d'intérêt avec un ou plusieurs projets n'avaient pas accès aux évaluations des projets concernés.

Outre le texte de l'appel à projets lui-même, les experts externes, quant à eux, avaient uniquement accès au projet qu'ils avaient à évaluer.

5. Processus d'évaluation et son déroulement

a. Répartition des dossiers

Le comité s'est réuni une première fois en visioconférence le 27 novembre 2023 pour organiser la répartition des dossiers et fixer les règles de fonctionnement du processus d'évaluation.

En ouverture de séance, des représentants du SGPI (Secrétariat General pour l'Investissement), et du MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), ont fait une présentation orale du PPR Océan et Climat (Programme Prioritaire de Recherche) et de l'appel « Un océan de solutions », en particulier des attendus de cette vague 2. Ils ont ensuite répondu aux différentes questions posées par les membres du comité. Puis, les membres ont discuté de la répartition des projets pour évaluation.

L'ensemble des membres du comité a pris connaissance de tous les projets, notamment au travers des résumés fournis par les candidats, et a pu se positionner sur les projets qu'ils souhaitaient évaluer, selon leurs compétences.

Pour chaque projet, trois rapporteurs ont été désignés parmi les membres du comité et plusieurs experts externes ont été sollicités. Ainsi, chaque projet a bénéficié d'entre quatre et cinq pré-rapports rédigés indépendamment.

b. Organisation générale du travail

Chaque membre du comité et les experts externes avaient un mois et demi pour analyser les projets qui leur ont été attribués et rédiger un pré-rapport destiné à la seconde session du comité (16 janvier 2024). Ces évaluations devaient être effectuées au regard des critères énoncés dans le texte de l'appel à projets, et qui formaient les trames du document de dépôt et de la grille d'évaluation.

Ces critères sont :

1. Excellence et ambition scientifique :

- Caractère novateur, ambition, originalité, rupture méthodologique ou conceptuelle du projet par rapport à l'état de l'art ;
- Pertinence des approches de co-construction inter- et trans-disciplinaire ;
- Pertinence de la proposition au regard du ou des défis et zones géographiques étudiées.

2. Qualité du consortium, gouvernance et moyens mobilisés :

- Qualité et complémentarité interdisciplinaire du consortium scientifique au regard des objectifs du projet ;
- Qualité du responsable scientifique du projet : capacité à coordonner des consortia pluridisciplinaires et ambitieux, parcours et reconnaissance ;
- Pertinence et efficacité de la gouvernance du projet (pilotage, organisation, animation, mise en place de comités consultatifs, etc) ;
- Faisabilité : Adéquation entre les moyens humains et financiers mobilisés par rapport aux objectifs visés, pertinence du calendrier, gestion des risques ;
- Structuration d'une communauté scientifique nationale, amélioration du leadership dans le contexte scientifique européen et international ;
- Équilibre des genres pour les participations et responsabilités, et équilibre des âges pour les participations.

3. Impact et retombées du projet :

- Impacts économiques et sociétaux, contribution au développement de solutions en réponse aux enjeux sociétaux dans les zones prioritaires du PPR ;
- Pertinence des moyens mis en œuvre pour l'appropriation des connaissances et enjeux par les parties prenantes et la société ;
- Proposition d'outils et d'approches en appui aux politiques publiques et décisionnelles ;
- Stratégie de valorisation scientifique et technologique des résultats et des outils, adhésion aux principes FAIR, Open Science ;
- Mise en place d'outils d'évaluation des impacts et retombées du projet.

Pour chacune de ces rubriques, les rapporteurs devaient faire ressortir les points forts et les points faibles du projet. Des notes d'évaluation devaient être attribuées pour chaque critère d'évaluation ainsi qu'une appréciation générale allant de A (*Good*) à C (*Poor*). Les membres devaient déposer leurs pré-rapports sur le site de l'ANR jusqu'à une date définie. À partir de cette date et une fois tous les rapports déposés, l'ensemble des membres pouvait consulter les rapports des autres membres du comité en préparation de la deuxième session.

c. Déroulement des évaluations (16 janvier 2024)

Le comité s'est réuni en hybride (une partie des membres en présentiel et une partie en visioconférence) le 16 janvier pour discuter des projets sur la base des évaluations des membres du comité et définir la liste des projets qu'il souhaitait auditionner.

Pour chacun des projets, une présentation a été faite par le rapporteur R1 sur la base de son propre rapport et de ceux des experts externes, puis par le rapporteur R2 et le R3. Chaque projet est ensuite discuté en séance par l'ensemble des membres du jury sauf en cas de conflits d'intérêt.

Ces discussions ont permis de pré-affecter chaque projet dans une des 2 catégories suivantes :

- 1- Projets sélectionnés pour audition
- 2- Projets non sélectionnés pour audition

À la fin de cette session, le comité a décidé d'auditionner 3 projets sur les sept projets déposés.

d. Déroulement des auditions (30 janvier 2024)

Les auditions se sont déroulées le 30 janvier 2024 en hybride.

Les membres du comité ont préparé une liste de questions spécifiques pour chaque projet, ces questions permettant d'explicitier certains points du projet. L'ANR s'est chargée de compiler les questions pour chaque projet et de les envoyer au responsable du projet afin de préparer l'audition.

Les responsables des 3 projets retenus pour audition ont immédiatement été prévenus par courriel de leur sélection avec proposition d'un horaire de passage et modalités de déroulement de cette audition (durée de la présentation et du temps d'échange, nombre de personnes pouvant participer à la présentation, questions des membres du comité, nombre de slide maximum par question).

Les responsables des projets non retenus pour audition ont également été immédiatement prévenus de la décision du comité par courriel.

Déroulement de l'audition

Pour chaque projet, l'audition a duré environ 60 minutes, 20 minutes pour présenter le projet et réponse aux questions posées par les membres du comité et 40 minutes de discussion avec les membres du comité. Chaque auditionné pouvait venir avec deux autres personnes de son choix au maximum.

Une discussion finale d'un peu plus de 1h s'est tenue à la fin des auditions pour classer les projets et décider les projets à proposer au financement. Le comité a proposé le financement de 2 des 7 projets évalués, pour un montant d'aide total de 2 999 925 €.

6. Résultats

Après restitution des travaux au Comité des écosystèmes d'enseignement, de recherche et d'innovation (CEERI), et avis du SGPI, le Premier Ministre a arrêté la liste des projets sélectionnés. 2 projets sur les 7 ont été sélectionnés, pour un montant d'aide totale de 2 999 925 €.

Les 2 projets proposés pour financement couvrent 5 des 7 défis proposés par l'appel à projets. En effet, le projet Prevent couvre le défi 5 tandis que MaHeWa couvre les défis 1,3,4,7.

L'ensemble des projets (retenus ou non pour un financement) ont fait l'objet d'un rapport résumant les points forts et les points faibles du projet, ainsi que les améliorations possibles. Chaque responsable de projet, ainsi que les responsables des établissements coordinateurs ont été notifiés par courriel et courrier postal (avec accusé de réception pour les projets non sélectionnés). Cette notification contient la lettre de notification signée par le PDG de l'ANR et le rapport des membres du comité.

La liste complète des projets proposés pour le financement est donnée en Annexe 2. Cette liste, ainsi que la liste des membres du comité d'évaluation sont disponibles sur la page web de l'appel.

Annexe 1 - Composition du comité

Présidente du Comité

Monika RHEIN

Jena University,
Germany

Vice - Présidente du Comité

Rachel TILLER

SINTEF,
Norway

Membres

Angel BORJA

AZTI,
Spain

Isaac Rodriguez DOS SANTOS

Gothenburg University,
Sweden

Dave WELSH

Griffith University,
Australia

Sergio ROSSI

Salento University,
Italy

Olivia RENDON

Plymouth University,
United Kingdom

Annexe 2 – Liste projets proposés pour financement

Acronyme et titre du projet	Responsable du projet	Etablissement coordinateur
<p>MaHeWa</p> <p><i>Comprendre les menaces que représentent les canicules marines pour les territoires d'Outremer français dans le Pacifique</i></p>	<p>Sophie Cravatte</p>	<p>Institut de Recherche pour le Développement</p>
<p>Prevent</p> <p><i>Prédire l'évolution et l'impact biologique de l'exposome océanique dans le contexte de la transition environnementale</i></p>	<p>Jean-Claude Dutay</p>	<p>CEA</p>